**Un appel au dialogue entre les savoirs**[1]

Nous appelons à ce que la science soit un dialogue entre les savoirs plutôt qu'un savoir qui n'existe que dans la mesure où il réduit au silence ou élimine les autres savoirs. Nous appelons à une science fondée sur des valeurs de coopération, de partage, d'amitié, de compassion, de compréhension et de refus de séparer la vie et les valeurs personnelles de la recherche. La science peut soutenir la justice cognitive et les situations où chaque personne contribue au savoir, indépendamment de son pays, de sa classe sociale, de son sexe et de sa langue. Nous appelons à ce que la science soit un espace ouvert pluriversel et plurilingue - une science qui est avec et pour les communautés et où la connaissance est ouverte et autonomisante.

Nous suggérons fortement que la future recommandation de l'UNESCO sur la science ouverte inclue ces trois dimensions. Les 13 considérations ci-dessous favoriseraient une telle évolution.[2]

Considération 1
Les gouvernements, les universités et les organismes de financement de la recherche devraient soutenir les stratégies et les systèmes de co-création et de partage des connaissances qui sont conçus pour et avec les communautés qu'ils desservent - en particulier les communautés qui ont été historiquement marginalisées ou exclues de la détermination de leurs propres besoins en matière de connaissances. L'objectif est qu'elles retrouvent leur autonomie et leur gouvernance en matière de connaissances.

Considération 2
Pour encourager des pratiques d'accès libre plus équitables et plus diversifiées dans le monde entier, les gouvernements, les organismes de financement de la recherche et l'UNESCO devraient soutenir financièrement et institutionnellement un large éventail d'acteurs et d'actrices - y compris les initiatives d'édition non anglophones, à petite échelle, locales et

---

[1] Extrait de Chan et al (2019) *Open Science Beyond Open Access-For and With Communities: A Step Towards the Decolonization of Knowledge* Chaire UNESCO en recherche communautaire et responsabilité sociale dans l'enseignement supérieur et Commission canadienne pour l'UNESCO. https://zenodo.org/record/3946773#.YISsoi2cbNY

[2] Certaines de ces considérations s'inspirent du travail du réseau *Open and Collaborative Science in Development*, qui a entrepris une étude de trois ans pour mieux comprendre les promesses et les limites de la science ouverte dans le Sud global. Collectivement, les 12 équipes de recherche qui composaient le réseau sont parvenues à un ensemble de principes et de valeurs partagés. Voir Chan et. al. (2019) ; Chan, L., Okune, A., Hillyer, R., Albornoz, D., & Posada, A. (Eds.). (2019). *Contextualizing Openness: Situating Open Science*. University of Ottawa Press. . https://press.uottawa.ca/contextualizing-openness.html

endogènes qui peuvent renforcer les capacités de communication locales, ou les bibliothèques universitaires qui décident de devenir éditeurs - plutôt que de donner la priorité et des avantages fiscaux aux industries d'édition internationales qui sont à but lucratif et unilingues.

Considération 3
Les universités et leurs membres devraient offrir à aux étudiant-e-s et aux membres de la communauté la possibilité de comprendre les multiples dimensions du libre accès, y compris les dangers d'une science homogénéisée et les avantages de la bibliodiversité et de l'écologie des savoirs.

Considération 4
Les organismes de financement de la recherche et les organismes connexes devraient fournir un financement ciblé pour la traduction et le partage en libre accès des travaux scientifiques réalisés par les personnes détentrices de savoirs autochtones et des chercheur-e-s du Sud, en particulier celles et ceux des pays non anglophones. Cela permettrait de soutenir la création d'un patrimoine scientifique véritablement plurilingue.

Considération 5
Les organismes de financement de la recherche et les organismes connexes devraient exiger que les revues financées par des fonds publics diversifient leurs conseils d'administration pour y inclure davantage de femmes, de chercheur-e-s autochtones et de chercheur-e-s du Sud, et diversifient leurs pratiques linguistiques en fournissant au moins des résumés dans plusieurs langues.

Considération 6
Les organismes de financement de la recherche et les organismes connexes devraient fournir un financement ciblé pour la collaboration en matière de recherche entre les communautés et les universités, à l’image des nombreux programmes canadiens de recherche en partenariat.

Considération 7
Les établissements d'enseignement supérieur devraient créer des cours et des espaces d'apprentissage engagés afin que tous les futurs universitaires puissent apprendre les principes de la science ouverte pour et avec les communautés, y compris la recherche-action participative ancrée dans les communautés, les approches de science citoyenne et les questions liées au libre accès. Cela les amènerait à se soucier de savoir qui peut lire leurs travaux.

Considération 8
Les universités devraient fournir l'infrastructure administrative et les ressources nécessaires pour soutenir les partenariats de recherche entre les communautés et les universités qui permettent aux personnes de toutes capacités de créer et d'utiliser des technologies accessibles et à code source ouvert.

Considération 9

Tous les établissements d'enseignement supérieur devraient enseigner les œuvres issues des pays du Sud et les approches scientifiques issues des modes de connaissance autochtones. Cela favoriserait la décolonisation des savoirs.

Considération 10
Les établissements d'enseignement supérieur devraient nommer des universitaires et des personnes gardiennes du savoir issu-e-s de groupes autochtones ou exclus, tels que les personnes immigrantes du Sud.

Considération 11
Les établissements d'enseignement supérieur devraient demander à leurs professeurs d'enseigner et de citer des travaux de recherche issus de groupes autochtones et d'autres corpus de connaissances marginalisés, et d'encourager les étudiant-e-s et les chercheur-e-s à citer des œuvres de femmes, des pays du Sud et des œuvres autres qu'anglaises, en utilisant des outils de traduction numérique lorsqu'ils sont disponibles.

Considération 12
L'UNESCO devrait aider les universités du Sud à offrir à un meilleur accès à l'internet et une infrastructure numérique partagée et gérée par la communauté à leurs membres.

Considération 13
Les établissements d'enseignement supérieur et les gouvernements devraient abolir les classements et l'évaluation des universités basés sur des critères établis par de puissantes institutions du Nord global et repenser la structure d'incitation et de récompense du financement et de l'évaluation de la recherche afin qu'elle soit davantage basée sur la pertinence et la participation locales.